Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 059-200041960-20220711-CC_2022_137-DE

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

COURRIER
19 MARS 2021
MAIRIE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Monsieur Bernard CHOCRAUX
Maire
Mairie de Cappelle-en-Pévèle
47 rue du Général de Gaulle
59242 CAPPELLE-EN-PEVELE

Lille, le 16 MARS 2021

***Objet :* Avis du Bureau du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole sur l'arrêt projet du PLU de Cappelle-en-Pévèle**
Réf. : FV/DD/BG/CyV/VS 2021-09
Pièce Jointe : Avis du Bureau du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a réceptionné le projet arrêté du PLU de Cappelle-en-Pévèle en date du 18 janvier 2021.

Le Bureau du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole s'est réuni le 16 février dernier. Par conséquent, ce dernier a pu rendre un avis dans le délai imparti et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Les élus membres de ce bureau, ainsi que l'équipe Planification stratégique et SCOT de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, outil technique du Syndicat mixte, sont à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur le contenu de l'avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Copie :
- Monsieur Luc FOUTRY, Président de la communauté de communes Pévèle Carembault
- Monsieur Benjamin DUMORTIER, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, du SCOT et du PLUi

Siège social : Métropole Européenne de Lille – 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Centre Europe Azur – 323 Avenue du Président Hoover – 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50
scot-lille@adu-lille-metropole.org / www.scot-lille-metropole.org
Toute correspondance est à adresser au siège administratif, à l'attention de Monsieur le Président.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le
ID : 059-200041960-20220711-CC_2022_137-DE